

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juillet 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour M. DUCASSE), MM. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE) , BATS, Mme BERBILLE, Mme ROLLIN, MM. MARSAN, LASSUS (a procuration pour Mme ROCA), Melle DAVERAT, M. BRUEY, Melle ULMANN.

Etaient excusés : LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), MM. DUCASSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CABANNES, DUPOUY, Melle POLESE, Mmes DUBUN, ROCA (a donné procuration à M. LASSUS), M. MOUCHEBOEUF, Mmes LEFORT, DEHEZ-BATISTA.

Un scrutin a eu lieu, Melle DAVERAT Caroline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n° 1

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS, Adjointe au Maire

OBJET Adhésion à l'association VILLES internet par la Ville de TARTAS

L'association « Villes internet » créée le 6 mai 2002, a pour objet de coordonner le développement et l'animation d'un réseau des acteurs de l'internet citoyen (d'intérêt général et de service public), et tout particulièrement des élus et agents des collectivités qui animent le territoire public.

L'adhésion à l'association va permettre à la Ville de TARTAS d'avoir accès à différents services :

- l'espace mutualisation, d'échange d'expériences et d'information (plateforme www.villes-internet.net, le courrier de l'internet citoyen, le centre de ressources juridiques).
- Le label ville internet
- Le laboratoire de la Cité des services
- Des formations pour les élus
- Des groupes de travail thématiques
- L'accompagnement écoles internet
- Les rencontres régionales et séminaires villes internet
- L'espace d'accueil « l'escale villes internet »
- La vie de l'association

Le montant de la cotisation serait de 0,045 € par habitant. L'adhésion serait prise en charge par l'ALPI dès l'instant où la Ville de TARTAS donne un avis favorable à l'adhésion à « Villes internet ».

Aussi, considérant l'intérêt de pouvoir à la fois évaluer son action et bénéficier de l'expérience des autres collectivités, celui de partager et de mutualiser sa réflexion en matière de développement des usages citoyens des technologies de l'information et de la communication.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'Adhésion de la commune à « l'Association Villes Internet » à compter de 2012, la cotisation étant prise en charge par l'ALPI
- de désigner M. le Maire ou l'Elu en charge de la communication pour représenter la commune au sein de cette association

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE l'Adhésion de la commune à « l'Association Villes Internet » à compter de 2012, la cotisation étant prise en charge par l'ALPI.

DESIGNE M. le Maire ou l'Elu en charge de la communication pour représenter la commune au sein de cette association

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES